



12 mai 2016

Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, 22-24 mai 2016

Note d'information

Session II : Renforcement de l'Union européenne

1. La « Déclaration de Rome »

Réunis à Rome le **14 septembre 2015**, la Présidente de la Camera dei deputati italienne, Mme Laura Boldrini et ses homologues, le Président du Bundestag allemand, M. Norbert Lammert, le Président de l'Assemblée nationale, M. Claude Bartolone et le Président de la Chambre des Députés, M. Mars Di Bartolomeo ont lancé un appel en faveur d'une **plus grande intégration européenne**. Les quatre présidents d'assemblées parlementaires nationales de pays fondateurs de l'UE estiment dans leur déclaration que « plus d'Europe, et non moins d'Europe, est nécessaire pour relever les défis qui nous attendent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ». La déclaration cite ainsi la « crise impliquant des migrants et des réfugiés la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale », la menace d'un changement climatique irréversible, des inégalités grandissantes, la crise économique et financière ainsi que la criminalité et le terrorisme internationaux. Les Présidents des Parlements considèrent qu'aucun État membre ne peut relever à lui seul ces défis et que seule **une Union européenne plus forte et plus intégrée**, telle qu'elle est définie dans le Traité sur l'Union européenne, serait en mesure de les maîtriser.

Plus concrètement, ils proposent de compléter l'union économique et monétaire en créant une véritable union financière et fiscale, tout en renforçant les institutions qui la supervisent, et d'œuvrer pour assurer une responsabilité et une légitimité démocratiques authentiques. Dans ce contexte, ils estiment qu'il faudrait continuer à transférer plus de pouvoirs aux institutions européennes, tout en assurant un rôle élargi aux parlements nationaux dans la prise de décision de l'Union européenne.

Le **7 décembre 2015**, la Présidente de la Camera dei deputati italienne, Mme Boldrini s'est rendue à Bruxelles et a remis au **Président du Parlement européen**, M. Martin Schulz, la « Déclaration de Rome ».

A la date du 28 avril 2016, 12 Parlements/Assemblées ont signé la déclaration et deux pays candidats ont déclaré leur support:

- Conseil National de l'Autriche,
- Le Bundestag d'Allemagne,
- Sénat de Belgique,
- La Chambre des représentants de Chypre,



12 mai 2016

- Le Sénat et le Congrès des députés d'Espagne,
- L'Assemblée nationale de la République de France,
- Le Parlement hellénique,
- La Chambre des députés d'Italie,
- La Chambre des Députés du Luxembourg,
- L'Assemblée de la République du Portugal,
- La Chambre des Députés de Roumanie,
- L'Assemblée nationale de Slovénie,
- Le Parlement du Monténégro,
- L'Assemblée d'Albanie

2. La dimension sociale de l'Union européenne

Au sein de l'Union européenne, la **crise** a laissé derrière elle un véritable héritage en termes de **chômage** et de **pauvreté**. Le Président de la Commission européenne a déclaré dans ses dix priorités que l'Europe devrait avoir une ambition d'obtenir un « **triple A social** » et préserver le modèle social européen comme question d'intérêt commun pour tous les Etats membres. Les **objectifs sociaux partagés** et les **politiques sociales coordonnées** ont un rôle essentiel à jouer dans la définition de l'identité européenne et de la valeur ajoutée du projet européen, un rôle qui devrait s'attacher aussi à favoriser la croissance et la compétitivité sur la base d'**objectifs sociaux communs**. Placer la dimension sociale au centre des préoccupations est une condition clef des prochaines étapes du processus d'intégration et un élément fondamental du consensus démocratique, y compris dans le **contexte de la stratégie Europe 2020** de l'UE en termes d'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE du 2^{ème} semestre 2015 a œuvré en faveur d'un approfondissement de la dimension sociale en soutenant les plans de la Commission européenne visant à rétablir une Europe « **triple A social** », en relançant le **dialogue social** et en mettant l'accent sur **l'investissement social et sur le capital humain**. En effet, le « triple A social » a été abordé dans le cadre de plusieurs conférences ainsi que lors du **sommet social tripartite du 15 octobre 2015** qui avait comme thème principal : construire l'Europe sociale.

Par ailleurs, la Présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur le **renforcement de la dimension sociale dans la gouvernance économique de l'Union et plus particulièrement de la zone euro**. En octobre 2015, un débat d'orientation sur la gouvernance sociale dans l'UE autour du rapport des cinq présidents sur l'UEM a eu lieu.¹

¹ Le 22 juin 2015, les cinq Présidents ont dévoilé sous forme d'un rapport intitulé « **Compléter l'Union économique et monétaire** » des propositions pour approfondir l'Union économique et monétaire à partir du 1er juillet 2015 et la parachever en 2025 au plus tard.



12 mai 2016

Le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) a adopté en décembre 2015 des **conclusions sur une gouvernance sociale pour une Europe inclusive** visant à renforcer la dimension sociale du Semestre européen et à s'orienter ainsi vers une croissance à la fois durable et inclusive.

En décembre, le Conseil a également adopté des conclusions sur la **promotion de l'économie sociale** en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe. Faisant suite à ces conclusions, six Etats membres de l'UE - le Luxembourg, la France, l'Italie, l'Espagne, la Slovaquie et la Slovénie - ont adopté la **Déclaration de Luxembourg** qui vise à **renforcer le soutien aux entreprises d'économie sociale** dans l'UE.

Au **niveau parlementaire**, la Chambre des Députés a organisé le 19 octobre 2015 une réunion interparlementaire sur le « triple A social » réunissant les Présidents des Commissions des Affaires sociales ainsi que des députés des pays candidats à l'adhésion et des experts. Lors de cette réunion, les participants ont débattu de l'intégration de la dimension sociale dans toutes les politiques de l'UE, de la resocialisation du semestre européen et des valeurs communes européennes.

3. La réforme de la loi électorale de l'Union européenne

L'article 223 du traité FUE donne au Parlement européen le droit d'engager la réforme de la loi électorale européenne en formulant des propositions sur lesquelles le Conseil statue à l'unanimité après approbation du Parlement.

La Commission des Affaires constitutionnelles a préparé un projet d'initiative législative dans ce domaine.

Le Parlement européen a adopté, **le 11 novembre 2015**, un ensemble de propositions visant à définir une procédure électorale uniforme dans tous les Etats de l'Union pour l'élection des députés européens.

L'élection du Parlement européen est jusqu'à présent organisée selon des règles électorales propres à chaque Etat membre. Selon le Parlement, les règles électorales nationales « sont si hétérogènes qu'elles vont à l'encontre de la notion de citoyenneté de l'Union européenne et du principe d'égalité ». Elles seraient notamment responsables du fort taux d'abstention observé lors des dernières élections (57,46% en 2014).

Une réforme de la loi électorale de l'UE, **renforcerait la dimension démocratique et transnationale des élections européennes**. Ce faisant, le Parlement européen entend concourir à **l'amélioration du processus décisionnel** de l'Union européenne, en lui conférant davantage de légitimité démocratique.



12 mai 2016

Pour les élections européennes de 2019 les députés européens aimeraient avoir :

- des candidats en tête de liste au niveau européen ;
- la possibilité pour les ressortissants nationaux des Etats membres de voter même s'ils sont à l'étranger ;
- un âge de vote minimum commun (de préférence 16 ans) ;
- l'établissement de listes électorales au minimum 12 semaines avant les élections.

Quelques points pour la discussion :

- Quel est l'avis de votre Parlement/Chambre concernant la « Déclaration de Rome » ?
Quelles seraient les prochaines étapes à suivre ?
- Comment les Parlements nationaux pourraient être mieux impliqués dans le renforcement de la dimension sociale de l'UE et du Semestre européen ?
- Quel est l'avis de votre Parlement/Chambre concernant la réforme de la loi électorale de l'UE ? Que pensez-vous des propositions du Parlement européen pour réformer la loi électorale ?